



## Fiche formation

Diplôme Supérieur en Architecture du Patrimoine : objectifs de la formation

La formation du DSAP s'adresse aux architectes souhaitant acquérir une spécialisation approfondie dans les domaines de la restauration, de la conservation, de la mise en valeur, de la transformation et de la réutilisation des édifices patrimoniaux ainsi que des centres historiques. Elle vise à transmettre des compétences techniques et méthodologiques solides, tout en développant les capacités de réflexion critique, d'analyse et de conceptualisation indispensables à toute intervention sur le bâti existant.

La formation apporte aux architectes une véritable culture du diagnostic, leur permettant d'intervenir de manière pertinente et respectueuse de l'objet étudié, dans des contextes variés. Elle couvre l'ensemble du patrimoine architectural, urbain et paysager, en s'appuyant sur les connaissances techniques, culturelles, administratives et législatives requises.

Le diplôme DSAP est cosigné par l'École Nationale d'Architecture Rabat et l'École de Chaillot Paris.

## **Organisation de la formation**

La formation s'étend sur deux années universitaires et se déroule en présentiel, à raison de deux jours toutes les deux semaines :

- le vendredi de 14h à 20h ;
  - le samedi de 9h à 20h ;

(Des sessions supplémentaires peuvent être programmées le dimanche, notamment à l'occasion des périodes de rendus).

Le cursus comprend des ateliers pratiques ainsi que des voyages d'études, tant au Maroc qu'à l'international. La participation à l'ensemble des cours et activités pédagogiques est obligatoire. Le format de la formation est conçu pour être compatible avec une activité professionnelle, tout en exigeant un investissement personnel conséquent.

## **Candidature et modalités d'inscription**

Les candidats doivent soumettre leur dossier à la Direction de l'École Nationale d'Architecture de Rabat au plus tard le **10 septembre 2025 à 16h00**, (soit par dépôt direct soit par envoi postal cacheté avant la date limite).

Le dossier de candidature devra impérativement comporter les éléments suivants :

- Une lettre (fiche) de candidature adressée à la direction de l'établissement ;
- Une copie du diplôme d'architecte ;
- Une lettre de motivation exposant les objectifs professionnels du candidat ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Un dossier de travaux personnels accompagné de croquis (au format A4 maximum) ;
- Deux enveloppes format (16x23cm), timbrées et libellées au nom et à l'adresse du candidat ;
- Quatre photographies d'identité récentes.

Conformément à l'Arrêté fixant les tarifs des prestations de services rendus par l'ENA, les frais d'inscription sont de 30.000,00 DHS.

**Pour toute information complémentaire :**

Consulter le site officiel de l'École Nationale d'Architecture de Rabat : [www.enarabat.ac.ma](http://www.enarabat.ac.ma)

